

Avant-propos du Commandant des Forces terrestres

Objekttyp: **Preface**

Zeitschrift: **ASMZ : Sicherheit Schweiz : Allgemeine schweizerische Militärzeitschrift**

Band (Jahr): **171 (2005)**

Heft 6

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Avant-propos du Commandant des Forces terrestres

Après le numéro 1, voilà le numéro 2! Les Forces terrestres poursuivent aujourd'hui leur action de communication en publiant le deuxième numéro de la «**Land Power Revue**». Nous voulons ainsi continuer à offrir des pistes de réflexion, à susciter le dialogue autour du développement futur des Forces terrestres.

Il est important et nécessaire de rappeler, une fois encore, que cette «**Land Power Revue**» n'est ni un

règlement ni un condensé de bases doctrinales, mais bien davantage un forum!

«Cette «**Land Power Revue**» est un forum, une plate-forme qui veut encourager l'étude, les réflexions et la discussion autour de la notion «forces terrestres».

Cette revue est donc une contribution

- au développement de la doctrine et des conceptions,
- à l'enrichissement du débat autour de la politique de sécurité,
- à l'instruction des cadres de l'armée
- et à la conduite d'un dialogue à l'échelle internationale.»

Ces propos de notre première édition n'ont rien perdu, ni de leur actualité ni de leur pertinence.

Les Forces terrestres, comme d'autres unités organisationnelles de notre Armée et de notre Département de la Défense, répondent aujourd'hui à des missions de planification, ordonnées par le Chef du Département de la Défense, de la Protection de la Population et des sports (DDPS) ou par le Chef de l'Armée – à l'instar des décisions du Conseil fédéral du 8 septembre 2004 par exemple. Ces missions ont pour horizons les années 2008, 2011. Nous avons abordé nos visions et présenté nos réflexions pour une conception des Forces terrestres à l'horizon 2011 dans le premier numéro de la «**Land Power Revue**».

Cependant les prestations actuelles des Forces terrestres font encore maintenant l'objet de nombreuses questions. Voilà pourquoi cette deuxième édition de la «**Land Power Revue**» essaie de décrire et d'explicitier le contexte des missions militaires les plus probables, à savoir les opérations de sûreté sectorielle.

Si la défense est aussi une prestation de notre armée – et les Forces terrestres y contribuent de manière essentielle – cet engagement défense est naturellement compris de tous: bien normal puisqu'il est instruit, exercé et vérifié depuis des années ... Mais il n'en va pas de même de la sûreté sectorielle.

Le contexte géopolitique européen ainsi que l'évolution des risques et menaces nous obligent à prendre au sérieux, à court et à moyen termes, les engagements de sûreté sectorielle. Nous devons non seulement les instruire et les exercer, mais aussi les communiquer, les faire comprendre, voire les faire accepter! Voilà le pourquoi de ce deuxième numéro de réflexions.

Autre aspect évoqué dans cette «**Land Power Revue**», la question de notre doctrine.

La doctrine des Forces terrestres nous appartient; elle fait partie aussi de notre collaboration aux doctrines de base de l'Etat-major de planification de l'armée.

Nous expliquons donc les procédures qui nous permettent d'élaborer notre doctrine, doctrine grâce à laquelle nous pourrions progresser de manière cohérente et crédible en direction des objectifs fixés mais aussi grâce à laquelle les Forces terrestres se positionneront par rapport à leurs partenaires.

Je me réjouis de ce nouvel échange d'idées!

Commandant des Forces terrestres
Commandant de corps Luc Fellay